

Séance du Conseil Municipal du 15 mars 2021

Les verts

Proposition de motion des conseillères et conseillers municipaux Andris Beaubrun Pascale, Bise Gerard, Bradley Francisco, Concha Celtia, Prieto Antonio, Pruncu Cutile Angelica, Sintado Carlos, Veiga Löffel Damian, Vonlanthen Valérie.

Motion:

Pour des protections périodiques gratuites et en libre accès au sein des écoles primaires de la commune du Grand-Saconnex

Considérant:

- Que les menstruations communément appelées règles, interviennent dans la vie des jeunes filles entre l'âge de 10 et 16 ans et qu'aucune fille ne devrait se sentir honteuse d'avoir ses règles;
- Que les produits menstruels (serviettes hygiéniques, culottes menstruelles, tampons, etc.) permettent aux personnes réglées de satisfaire un besoin d'hygiène élémentaire ;
- Que bien souvent le cycle menstruel d'une jeune fille ne devient régulier que bien des années après ses premières règles, et qu'elle risque donc souvent de se retrouver prise au dépourvu sans les produits nécessaires à sa portée;
- Qu'aujourd'hui, bien souvent se sont les maîtresses, les maîtres ou les professeurs de gymnastique qui sont fournisseurs de protections périodiques pour celles qui osent en demander;
- que la précarité menstruelle est un ensemble de conditions économiques et sociétales qui ne permettent pas de vivre ses menstruations sereinement et qui touche de nombreuses personnes en Suisse ;
- que par ailleurs l'absence de protections hygiéniques en libre accès dans les écoles engendre une « charge mentale » supplémentaire pour les jeunes filles et participe directement de la stigmatisation liée aux règles ;
- Que le modèle de garde alternée et de coparentalité se généralise, et qu'il en résulte que les filles peuvent se retrouver en situation où elles ont leurs règles, lorsqu'elles sont

chez leur père et n'ont peut-être pas la capacité ou la complicité pour leur demander de l'aide à ce niveau.

- que la question de l'accès à des protections périodiques en quantité suffisante constitue un véritable problème de santé publique ;
- que la non-satisfaction d'un tel besoin atteint directement à la dignité des personnes concernées, entrave leur pleine participation au sein de la société et peut aller jusqu'à mettre en péril leur santé ;
- que l'Etat ne peut ignorer cet état de fait ni se décharger entièrement sur les associations caritatives, et se doit dès lors d'être proactif et d'agir conformément au devoir d'exemplarité qui lui incombe ;
- Que la commune de Tavannes, dans le Jura Bernois, est la première commune de Suisse à avoir mis ce procédé en place pour les écoles de leur commune. Que nous pouvons prendre exemple sur eux pour que le Grand-Saconnex devienne la première commune genevoise à mettre cela en place et que nous permettrons certainement à bon nombre d'autres communes si ce n'est toutes à avoir la même impulsion.
- Qu'il existe un fabricant suisse de distributeur de protection périodique ;
- Que bien que les verts du Grand-Saconnex soient sensibles aux déchets, ils comprennent aussi le caractère d'urgence de besoin de protection lorsque les règles surviennent de manière inattendue.

Le conseil municipal demande au conseil administratif

- D'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que des protections périodiques (serviettes hygiéniques écologiques et bio) gratuites soient librement accessibles dans toutes les écoles primaires de la commune du Grand-Saconnex, **ainsi que dans les bâtiments communaux.**
- Qu'un distributeur de protections périodique avec des serviettes hygiéniques écologiques bio soit disponible dans chaque toilette pour filles des toutes les écoles de la commune, car l'idée est que si la jeune fille s'aperçoit des saignements en étant dans les toilettes, qu'elle n'ait pas à ressortir des toilettes pour aller prendre une protection soit dans le lieu commun des toilettes soit de devoir aller demander une protection à quelqu'un.

- Qu'au vu des possibilités du syndrome de choc toxique avec les tampons, que cela soit des serviettes écologiques et bio qui soient mises à dispositions dans les toilettes des jeunes filles de la commune.
- à entreprendre une large campagne de communication visant d'une part à faire connaître au plus grand nombre le dispositif déployé et les lieux où cette mise à disposition est assurée et, d'autre part, à sensibiliser les petites filles les plus jeunes notamment du premier cycle primaire à la question des protections périodiques à savoir de quoi il s'agit afin que par esprit de curiosité elles n'aient pas besoin d'aller ouvrir les paquets car on leur aura déjà montré en amont à quoi cela ressemble;
- Dans un souci écologique une demande est également faite pour qu'un bon ou une subvention unique soit octroyé à toutes les jeunes filles de la commune entre 10 et 16 ans qui le souhaitent afin de bénéficier d'une protection périodique lavable et réutilisable.